

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20201007-D202073-DE
Regu le 12/10/2020

délibération :
D_2020_7_3

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

**Objet : Gratuité des services
périscolaires les 2 et 3 juillet
2020**

L' an deux mille vingt, le mercredi 07 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Date de convocation du : 29 Septembre 2020

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Madame DESILVESTRI Catherine, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur THOMAS Alain, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur MORA Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Christine SCHWARTZWEBER

Les 2 et 3 juillet 2020 étant les derniers jours de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2019-2020. Madame le Maire propose d'offrir les services périscolaires à l'ensemble des familles pour ces journées et demande à son Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'accorder la gratuité des services périscolaires pour ces 2 jours.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 07/10/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 12/10/2020

